

## Procès-verbal de la réunion du CA du 23 septembre 2013.

Rédigé sur base de l'enregistrement

Approuvé lors de la réunion du CA du 4 novembre 2013.

### Présents :

<i>Josette Neunez</i>	<i>Aînés du MOC</i>
<i>Anne-Marie Balthasart</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Arlette Crapez Nisot</i>	<i>Aînés solidarité Europe</i>
<i>Jacques Maesschalck</i>	<i>Aînés solidarité Europe</i>
<i>Guy Sanpo</i>	<i>Confédération des Seniors Socialistes</i>
<i>Renée Vankeleffe</i>	<i>Confédération des Seniors Socialistes</i>
<i>François Verhulst</i>	<i>Courants d'âges</i>
<i>Florence Lebailly</i>	<i>Espace Seniors</i>
<i>Christiane Ophals</i>	<i>Enéo</i>
<i>Hubert Preiser</i>	<i>Fédération Indépendante des Seniors</i>
<i>Luc Jansen</i>	<i>FGTB Seniors</i>
<i>Gilbert Lonnoy</i>	<i>FGTB Seniors</i>
<i>Dominique Blondeel</i>	<i>Infor Homes Wallonie</i>
<i>Sylvain Etchegaray</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>

*Jacques Mabilie, Chargé de communication CAS*

### Excusés :

<i>Patrick Feltesse</i>	<i>Aînés du MOC</i>
<i>Anne Jaumotte</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Bernard Toubreau</i>	<i>Espace Seniors</i>
<i>Marie-Louise Dauvin</i>	<i>Fédération Indépendante des Seniors</i>
<i>Corinne Rosier</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>

### 1. approbation du PV de la réunion du 26 juin 2013 .....13 min

Le procès-verbal est approuvé moyennant quelques petites corrections. Il sera envoyé en PDF aux membres avec la mention « approuvé lors du CA du 13 septembre 2013. »

Un membre du CA demande que les amendements soient chaque fois repris dans le PV, ce qui est refusé par la majorité des autres membres.

### 2. demande de révoquer le secrétaire .....21 min

Suite à la demande de Guy Sanpo de révoquer le secrétaire du CA pour retard à la production d'un PV du bureau, la Présidente rappelle la position prise dans les échanges de courriels par la Présidente et la Vice-présidente qui considèrent cette demande disproportionnée.

Guy Sanpo rappelle que la C2S insiste sur la production rapide des PV.

Anne-Marie pose la question de l'obligation ou non d'établir un PV des réunions de bureau, qui sont non décisionnelles. Un cahier de notes en réunion devrait suffire. Chacun doit prendre ses notes en réunion et en est responsable. Renée dit que ce n'est pas légal.

Luc dit que la fonction de secrétaire suppose des contraintes et qu'il faut démissionner si on n'est pas en état de les remplir. Guy rappelle le rôle de la Secrétaire adjointe, qui doit prendre le relai en cas de défaillance du Secrétaire en titre. Il maintient sa demande parce qu'il veut que ça fonctionne bien et que, quand on prend une fonction, on l'assume.

Un membre met en avant l'obligation d'avoir les PV dans les 8 à 10 jours qui suivent la réunion.

François, comme secrétaire, signale que la fonction de secrétaire est une fonction lourde, plus lourde que prévu lors du dépôt de sa candidature, que le Bureau pour le quel le PV n'a pas encore été produit préparait une réunion de CA importante qui a demandé beaucoup de travail de préparation.

Arlette signale que le ton utilisé pour demander la révocation du Secrétaire est inadmissible et indique un manque de respect. Guy dit que le courriel a été rédigé par sa secrétaire qui a interprété comme elle l'a pu.

A la question « est-ce que le CA garde sa confiance au secrétaire ? » le vote par bulletin secret indique 9 oui, un non et une abstention. Le secrétaire est confirmé dans sa fonction.
---

Luc dit qu'il a voté l'abstention car il maintient l'exigence d'avoir les PV dans les 8 à 10 jours après la réunion.

### **3. finances et subsides .....45 min**

Jacques Mabilles a envoyé au Secrétaire le document qui reprend le budget 2013, que le Secrétaire a envoyé aux membres.

Guy a fait envoyer par son secrétariat les comptes de dépenses 2013. Sa secrétaire, nouvelle, ne l'a envoyé qu'à une partie des membres et le Secrétaire du CA a complété l'envoi aux membres non repris. Guy demande s'il y a des questions.

Anne-Marie demande :

- des détails sur les dépenses,
- la ventilation de ces dépenses selon l'allocation à un des subsidants : quelles dépenses sont autorisées par la RW, quelles par la FWB et quelles par la COCOF,
- où sont repris les frais de secrétariat et les frais de loyer
- comment on anticipe le trop perçu de la FWB.

Guy passe la parole à Jacques Mabilles pour répondre à ces questions.

Jacques dit que :

- la COCOF avait accordé un subside de 3 000 euro. 2 600 ont été dépensés pour l'étude de l'ULB sur les CCCA. Les 400 euro restants ne seront pas reçus suite à l'intervention de certains ( ? ) et du dépassement des délais.
- La RW avait accordé un subside de 20 000 euro en 2011, prolongé jusqu'en mai 2013. La CAS a reçu 10 000 euro et doit justifier des dépenses pour recevoir le complément, qui ne sera pas reçu.
- La FWB a versé un peu plus de 17 000 euro en 2012, qui ont permis entre autres l'achat de matériel et fournitures. Le même montant a été reçu pour 2013. Les dépenses de 2012 sont actuellement analysées par la FWB et il est vraisemblable que la CAS devra, soit rembourser une partie du subside reçu, soit voir les subsides suivants réduits.

Guy dit qu'il va rencontrer cette semaine la chef comptable de la FWB. Dominique demande une lettre officielle de la FWB pour préciser les postes de dépenses acceptés ou non acceptés.

Anne-Marie demande pourquoi on présente un budget datant du début de 2013 alors que l'on sait où en sont les chiffres actuels. La Présidente demande des documents clairs. La Vice-Présidente dit que les documents présentés ne sont pas valables et qu'ils ne servent à rien. Il faut présenter un budget actualisé avec les dépenses et dégager le solde pour le reste de l'année.

Le Trésorier demande que le Secrétaire lui envoie une proposition concrète à laquelle il apportera réponse. Le Secrétaire dit que ce n'est pas son rôle. Anne-Marie renvoie au canevas standard de la FWB

Luc confirme qu'il faut une situation trimestrielle des dépenses par rapport au budget.

Sylvain repose la question d'une comptabilité correcte et signale que ça n'a pas de sens de présenter en septembre un budget datant de début 2013.

Anne-Marie réagit dans le même sens et, comme les recettes réelles s'avèrent être de 23 700 euro, elle insiste pour que l'on ajuste les dépenses en fonction des recettes.

Guy signale que la facture pour la location du local de Charleroi vient d'arriver.

Dominique demande :

- de scinder les postes déplacement et représentation,
- d'indiquer les cotisations payées à d'autres organisations, les frais bancaires et la location des locaux.
- d'avoir une colonne budget / dépenses pour chaque poste,
- de prévoir les dépenses pour le personnel APE.

La présidente et Anne-Marie demandent pour quelle date on peut recevoir une situation claire. Guy répond que ce sera fait la 1<sup>ère</sup> semaine d'octobre et que, selon le ROI, la situation actualisée sera présentée tous les 3 mois, tout en reconnaissant que ça n'a pas encore été fait.

Luc rappelle que les administrateurs sont solidairement responsables de la gestion de l'asbl.

#### **4. mise à jour du tableau des associations membres et des personnes mandatées**

Le secrétaire signale que l'AFUTAB, membre de l'AG, a mandaté Mr Richard Lejeune, qui comptait d'abord venir aujourd'hui mais qui est excusé.

Gilbert Lonnoy participe comme mandaté suppléant par la FGTB seniors, et Renée Vankeleffe participe comme mandatée suppléante par la C2S.

Le tableau sera mis à jour en envoyé à nouveau à tous les membres.

#### **5. CCCA à Bruxelles : demande de Rudy Vervoort**

Le ministre-président de la Région Bruxelloise demande à la CAS de lui proposer un projet de circulaire. Arlette Crapez – avec Christian Dhanis - a déjà travaillé sur le sujet.

Arlette soumettra un projet aux membres par courriel dans les prochains jours puis le fera suivre au conseiller du ministre-président.

#### **6. désignation d'un-e coordinateur-trice des actions CCCA en Wallonie en remplacement de Christian Dhanis**

Florence Lebailly se propose de reprendre la coordination des actions en faveur des CCCA en Wallonie. Elle se propose de préciser d'abord la méthodologie et les procédures à suivre puis de faire appel aux responsables provinciaux, en respectant le pluralisme. Il n'est pas besoin d'aller chaque fois sur place.

Guy demande si Florence aura le temps de remplir cette mission, hors du cadre de son travail. Florence répond qu'elle a un mandat de Espace Seniors qui couvre cette responsabilité, qu'il s'agit de coordonner et pas de voyager, qu'elle développera des outils à employer par les différents CCCA. Guy insiste en disant que Florence ne doit pas sortir de son travail normal, ce qui vaut aussi pour Dominique, qui signe ses courriels de sa fonction de responsable du pôle vieillissement de la Mutualité Socialiste. Renée parle de « quelqu'un de disponible ».

Luc dit qu'il y a ambiguïté quand on est en même temps technicien et représentant des seniors. Il estime qu'il y a suffisamment de seniors pour ne pas déléguer les fonctions aux techniciens. C'est une infantilisation des seniors, comme s'ils étaient incapables de se gérer eux-mêmes.

Luc demande que la CAS assure le suivi et la formation des membres des CCCA pour les contrôler.

Florence précise qu'elle n'est pas preneuse à tout prix.

Anne-Marie rappelle que les organisations membres sont responsables de mandater leurs représentants, que les plus jeunes ont des outils de travail utiles à la CAS et qu'elle ne voit aucun problème à ce ce soient des plus jeunes, professionnels, qui exercent des mandats.

Christiane abonde dans ce sens et dit qu'il est honteux d'exprimer a priori de telles critiques.

François souligne que les réactions de Luc mettent en question le mandat de trois personnes à la CAS, que des personnes plus jeunes sont mandatées à la CAS depuis sa fondation et que cela n'a jamais posé de problèmes et, enfin, que la dimension intergénérationnelle est explicitée dans les objectifs de la CAS et qu'il n'est pas question d'exclure. Il signale que Courants d'Âges, membre de la CAS, n'est pas en soi une association de seniors mais un réseau d'associations qui travaillent dans l'intergénérationnel, dans le quel il y a des associations de seniors et que, si la CAS exige de n'être que des seniors purs et durs, Courants d'Âges se retirera.

A la question « est-ce que le CA soutient la candidature de Florence ? » le vote par bulletin secret indique 9 oui et 2 non. Florence est donc confirmée dans cette fonction.

## **7. désignation d'un-e trésorier-ère adjoint-e en remplacement de Mireille Seret**

Renée Vankeleffe, qui remplace Mireille comme suppléante pour la C2S, se propose comme trésorière adjointe et est acceptée.

## **8. commissions : état de la question**

- la commission « citoyenneté » est en route, a déjà tenu deux réunions sur base d'un texte préparatoire, travaille sur trois textes avec différents membres sur base de constats qui mèneront à des propositions. Les réunions ont lieu environ toutes les 6 semaines.
- les commissions « mobilité » et « nouvelles technologies » débuteront en octobre. Gilbert rejoint la commission Mobilité. On demande d'avoir la liste des membres de ces commissions.
- La commission « social, santé et lieux de vie » remettra un texte de démarrage en fin octobre. Son objectif est de compléter ce qui a déjà été travaillé ailleurs, dans les différentes associations membres.
- La commission « revenus » fera de même.

On souligne l'importance d'avoir des résultats de travaux de commissions pour la fin 2013, à mettre en valeur dans le rapport d'activités 2013.

## 9. recrutement d'un-e secrétaire administratif-ve

Le secrétaire du CA fait le point sur la campagne de recrutement : près de 300 réponses ont été reçues. Le calendrier prévoit une épreuve écrite pour ceux qui auront été retenus au terme d'une première sélection puis une rencontre avec les candidats repris le 24 octobre. Luc rappelle que c'est le CA qui a le pouvoir de décision.

L'octroi de points APE pour un temps plein doit être commué en points APE pour un mi-temps.

Anne-Marie fait remarquer les détails liés à l'emploi : la détermination exacte de la CP compétente, l'affiliation à un secrétariat social, à la médecine du travail, le paiement des cotisations patronales, le remboursement des frais de transport, etc.

La prochaine réunion du CA, initialement prévue en fin novembre, est avancée au 4 novembre à 13.30 h à Bruxelles, pour valider les résultats des entretiens de recrutement. Le Bureau du 28 octobre est supprimé.

## 10. divers :

### 10.1. indemnité forfaitaire pour les membres du bureau

Une indemnité forfaitaire pour les membres du bureau qui le demandent est proposée pour un montant de 10 euro par mois. Cette indemnité couvre les frais de « consommables » informatiques et de téléphone, pas des frais comme l'abonnement à internet, etc. que la CAS ne prend pas en charge.

Anne-Marie demande que, quand c'est possible, les organisations membres prennent les frais en charge. Dominique signale que toutes les associations ne sont pas sur le même pied au niveau budget et possibilités de prise en charge.

Cette proposition est acceptée par le CA à l'unanimité.

### 10.2. convention avec le Web master

Jacques Mabilbe, à qui il avait été demandé lors du bureau du 9 septembre, de proposer une convention, estime qu'il travaille 15 h par mois pour le site et demande une indemnité de volontaire de 75 euro par mois. Il ajoute que si le CA n'est pas d'accord, il arrête de mettre à jour.

Le Secrétaire rappelle que le projet de convention demandé n'a pas été envoyé au préalable. Jacques présente alors une convention écrite en deux exemplaires, que personne n'a encore pu lire. Le Secrétaire demande de recevoir la copie digitale du texte.

Plusieurs rappellent la nécessité d'avoir un site internet valable pour que la CAS soit présente et qu'il faut s'en donner les moyens.

Jacques Mabilbe demande une décision du CA aujourd'hui, ce que plusieurs refusent car ils veulent d'abord lire le projet de convention. Josette, Arlette et Sylvain réagissent en parlant de chantage, de façon de procéder inacceptable. Jacques persiste dans sa position.

10.3. autres divers : la question de l'assurance des membres de l'AG et du CA en cas de problèmes sur le chemin entre leur domicile et le lieu de réunion est posée et doit être investiguée. La question de la fiscalité des remboursements de frais de missions est reportée.

Il est rappelé par plusieurs membres la nécessité de commencer les réunions à l'heure.